

Intitulé de l'épreuve : LETTRE ADMINISTRATIVE

Nombre de copies : _____

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

Ministère de l'Europe et des
Affaires étrangères
Liberté
Egalité
Fraternité

Centre des archives diplomatiques
Service de la direction des
archives - La Courneuve
01 43 17 70 30
lecture.archives@diplomatie.gouv.fr
La Courneuve, le 06 décembre 2022

Objet : Réponse à votre courrier du 10 novembre 2022

À Madame Laura MARTIN

J'ai bien reçu votre courrier du 10 novembre 2022 qui a retenu toute mon attention. Vous évoquez dans votre courrier le souhait d'accéder à des archives diplomatiques récentes sur le sujet des relations diplomatiques entre la France et les pays de la Mer Noire depuis 1990 et particulièrement sur le réseau diplomatique et consulaire français dans cette région. Vous voulez également connaître les conditions d'accueil ainsi que la procédure à suivre afin de débiter vos recherches dans le cadre de la préparation d'un ouvrage historique.

Dans un premier temps, je vous informe que le centre des Archives diplomatiques de La Courneuve est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 17h. L'accès au centre se fait par l'entrée du 3 rue Suzanne Passon sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

N°

113

L'accès par véhicule se fait quant à lui par l'entrée du 63-65 rue Émile Zola (93126 La Courneuve). Il n'y a en revanche pas de parking à vélo pour les visiteurs et lecteurs.

L'accès à la salle de lecture est soumis à des directives précises : Il convient de déposer au vestiaire vos vêtements d'extérieur, sacs, pochettes, parapluie, housses d'ordinateur et d'appareil photographique, trousse. Il est interdit d'entrer avec des produits salissants, du matériel coupant ou du matériel lumineux.

Le matériel autorisé comprend les appareils photographiques numériques (sans flash et sans pied), clé USB, ordinateur portable, téléphone portable (en mode silencieux), porte-monnaie, crayon à papier, feuilles.

Le Réseau wifi est disponible dans les salles de lecture et des inventaires en se connectant au réseau wifi "MAE La Courneuve" et en suivant la procédure de demande nécessitant l'utilisation d'un téléphone portable afin de recevoir les identifiants par SMS.

Dans un second temps, je tiens à vous préciser que dans le cadre d'une recherche universitaire, il est nécessaire de joindre l'attestation de votre directeur de recherche. Vous devez obligatoirement connaître la cote de ou des articles concernés par votre demande. En effet, certaines archives ne sont pas librement communicables et sont soumises à des modalités particulières de consultations.

Afin de préparer votre venue, je vous conseille de consulter les instruments de recherches accessibles en ligne dans l'état général des fonds.

Vous pourrez ainsi noter les cotes des documents utiles à votre recherche et les commander dès votre arrivée en salle de lecture.

Dans le cas où les documents qui vous intéressent sont soumis à des procédures particulières consultables uniquement après vérifications, vous devrez demander l'accès par dérogation à l'aide du formulaire joint à ce courrier. Il convient de l'adresser par courrier électronique à l'adresse suivante : lecture.archives@diplomatie.gouv.fr

Votre demande sera transmise au service du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères qui a produit les documents.

La réponse vous sera adressée à domicile par la direction des Archives à l'adresse que vous avez indiquée.

Je vous conseille de limiter votre demande aux seuls articles utiles à la poursuite de votre travail de recherche.

Afin de vérifier si les documents qui vous seront utiles sont soumis à vérification, une procédure nommée "Cellule Visas" a été mise en place afin de faciliter l'accès à un plus grand nombre de fonds d'archives communicables selon les prescriptions du Code du Patrimoine. Vous pouvez commander directement les documents issus de ces fonds qui seront vérifiés durant une moyenne de 10 jours avant d'être communiqués.

Je tiens à vous informer que les demandes de dérogations sont strictement individuelles et qu'elles ne peuvent être reproduites que si vous le demandez dans la demande de dérogation. Il est nécessaire de remplir un formulaire par fonds.

Je vous invite également à vous inscrire afin de bénéficier d'une carte de lecteur valable 12 mois. Elle est délivrée en salle de lecture sur présentation d'une carte d'identité en cours de validité à toute personne majeure justifiant d'un sujet de recherche universitaire. Elle est également valable au Centre des archives de Nantes (Rue de Castermaeu).

En espérant avoir répondu à vos questions, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Chef de Pôle à la Direction
des archives de la Courneuve

Madame Laura Martin
4 Rue Augustin de Tourmerie
49000 Angers.

Cachet et signature

Lined writing area with horizontal ruling lines.